

AIDER LES PARENTS D'ENFANTS PRÉSENTANT UNE DIFFICULTÉ DE DÉVELOPPEMENT

Le Schéma Départemental des Services aux Familles, initié par l'État et porté par la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le Département, poursuit les mesures en faveur de l'accueil de ces enfants, dans l'objectif d'aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Différentes mesures en faveur de l'accueil collectif ou individuel de ces enfants sont proposées :

- ☐ la mise à disposition d'une référente départementale ;
- ☐ une formation spécifique destinée aux personnels des structures d'accueil du jeune enfant et aux assistants maternels ;
- ☐ une sensibilisation des professionnels des Relais Parents et Assistants Maternels ;
- ☐ un partenariat avec l'UDAF permettant à ces professionnels de bénéficier du soutien d'une psychologue.

Quelles solutions d'accueil pour la garde d'un enfant porteur de maladie chronique ou avec une difficulté de développement ?

Informier
Accompagner
Rencontrer
Accueillir
Ecouter

Conception Service Communication - Imprimerie du Département de la Haute-Saône - Eté 2015



Une personne qualifiée est à votre écoute !

Une personne référente en Haute-Saône à votre écoute !

Des choix de garde diversifiés,
des professionnels qualifiés.

Pour contacter la personne référente

Céline MACCANIN

Tél : 06 71 04 09 80

Mèl : accueil.creche70@yahoo.fr

L'ACCUEIL COLLECTIF OU INDIVIDUEL EN HAUTE-SAÔNE

Des lieux de découverte
et de socialisation
où l'enfant pourra exploiter
ses potentialités.

